



RELEVÉ DE DECISIONS DU CONGRES DU MOUVEMENT DEMOCRATE

Samedi 16 & dimanche 17 décembre 2017

I. SYNTHÈSE DES RESULTATS DES ELECTIONS INTERNES

➤ Elections des mouvements départementaux :

60 mouvements départementaux et régionaux ont été renouvelés. Il reste encore quelques fédérations devant être renouvelées. Un bon millier de cadres départementaux ont donc été élus.

➤ Election du Conseil national du Mouvement Démocrate :

180 membres au titre du collège des adhérents ont été élus le 26 novembre dernier et 30 membres du collège des élus viennent compléter le Conseil national. Pour mémoire, les membres du bureau exécutif et les présidents départementaux sont membres de droit du Conseil national. Les délégués départementaux seront invités sans droit de vote.

➤ Election du Président du Mouvement Démocrate :

François Bayrou a été réélu président du parti en obtenant 93,8 % des voix (6,20 % de vote blanc). Le taux de participation a été de 44,13%.

II. PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ALINEA 2 DE L'ARTICLE 9 DES STATUTS DU MOUVEMENT DEMOCRATE

Le Président du Mouvement Démocrate propose, par un amendement à l'article 9-2 des statuts du Mouvement Démocrate, que les parlementaires (députés, sénateurs, députés européens) deviennent membres de droit du Conseil national.

En conséquence, la mention « les parlementaires » ne figurera plus parmi les membres issus du collège des 60 représentants des élus.

Il est également ajouté la mention suivante : « *Le nombre de membres de droit n'excède pas 50% des membres du Conseil national* »



ARTICLE 9-2 DES STATUTS DU MOUVEMENT DEMOCRATE MODIFIE

9-2 Composition

Il est composé de membres élus pour trois ans.

Appartiennent au Conseil national :

- un collège de 180 membres élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne dans le cadre régional. La répartition du nombre de sièges accordés à chaque région et aux Français de l'étranger est fixée en annexe ;*
- un collège des présidents de Mouvements départementaux et des Mouvements des Français de l'étranger dans les pays où ils sont organisés ;*
- un collège de 60 représentants des élus locaux choisis par leurs pairs dans le cadre de la Fédération des élus démocrates ;*
- les membres du Bureau exécutif national ;*
- les parlementaires.*

Le nombre de membres de droit n'excède pas 50% des membres du Conseil national.

La règle de la parité s'applique dans la constitution des listes au collège des adhérents et au collège des élus.

Les listes doivent comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir, augmentés d'un nombre de suppléants égal à 10% du nombre de sièges à pourvoir.

Le Conseil national peut coopter, sur proposition du Président et dans la limite de 5% de ses membres, des personnalités susceptibles de l'aider à la réalisation de ses missions.

Le Bureau exécutif national peut, sur proposition du Président, désigner des personnalités qualifiées.

Le Conseil national se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président et sur un ordre du jour établi par ses soins ou à la demande des deux tiers au moins de ses membres.

Vote sur la modification des statuts : Adoption à l'unanimité

III. POINT SUR LE TRAVAIL PROGRAMMATIQUE ENGAGÉ À L'OCCASION DU CONGRES

Sept groupes de travail ont été mis en place en amont du Congrès et ont fait l'objet d'une première restitution. Les contributions sont désormais visibles sur le site internet du Mouvement Démocrate, en cliquant sur [ce lien](#).

Les sept groupes sont les suivants :

- **Groupe « développement durable (énergie, déchets, biodiversité), agriculture et alimentation »** coordonné par Patrick Mignola, *Député de Savoie*, François-Xavier Pénicaud, *Président du Modem 69* et Richard Ramos, *Député du Loiret*
- **Groupe « Le Modèle social Français »** coordonné par Sarah El Hairy, *Députée de Loire-Atlantique* et Jean-Yves Tréguer puis Armelle Seit-Salun, *Présidents du Modem 56*
- **Groupe « Europe et affaires internationales, défense »** coordonné par Christophe Grudler, *Président du Modem 90*, Alexandra Leuliette, Rebecca Breitman, *conseillères nationales*, Danièle Noël, *Présidente du Modem 54*, Thomas Rémond, *Président du Modem Alsace*, Sylvain Wasserman, *Député du Bas-Rhin*
- **Groupe « Vie institutionnelle (Parlement, exécutif, justice, collectivités territoriales) »** coordonné par Pierre-Olivier Carel, *Président du Modem 93*, Maud Gatel, *Président du Modem 75*, Bruno Millienne, *Député des Yvelines et Président Modem 78*
- **Groupe « Vie démocratique (corps intermédiaires, citoyenneté) »** coordonné par Philippe Michel Kleisbauer, *Député du Var*, Eléonore Leprettre, *membre du bureau exécutif du Mouvement Démocrate*



- **Groupe « Développement économique »** coordonné par Bruno Duvergé, *Député du Pas-de-Calais et Président du Modem 62*, Jean-Christophe Loric, *Président du Modem 80*, Anne Terlez, *Maire-adjointe de Louviers*, Jean-Marie Vanlerenberghe, *Sénateur du Pas-de-Calais*
- **Groupe « Education, culture et connaissances »** coordonné par Jean-Luc Lagleize, *Député de Haute-Garonne*, Fabien Robert, *Maire-adjoint de Bordeaux*

La configuration des groupes de travail, par zone géographique, évoluera à l'issue du Congrès, en 2018.

*